

PRÉFET DE L'AINSE

PRÉFET DE L'OISE

**ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL
MODIFIANT L'ARRÊTÉ
PORTANT DÉLIMITATION DE PÉRIMÈTRE DU SAGE OISE MOYENNE**

LE PRÉFET DE L'AINSE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), L.212-3 à L.212-11 ainsi que R.212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux modifiant le code de l'environnement ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier MARTIN, Préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 portant application de la loi et du décret susvisés aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté n° 2015-0295 du 1^{er} décembre 2015 du Préfet de région d'Île-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2017 portant délimitation du périmètre du SAGE Oise-Moyenne ;

Vu l'avis du 17 juillet 2017, assorti de réserves, de la commune de Vignemont, concernant la révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde, limitrophe au SAGE Oise-Moyenne ;

Vu l'avis émis le 16 juin 2017 par la Communauté de Communes du Pays des Sources, concernant la révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde, limitrophe au SAGE Oise-Moyenne ;

Considérant que l'arrêté portant délimitation du périmètre du SAGE Oise-Moyenne doit être précisé suite à la consultation menée sur la révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde, limitrophe, et qu'il s'agit d'un réajustement non substantiel du périmètre approuvé le 24 avril 2017 ;

Considérant que les modifications mineures du périmètre sont en adéquation avec la consultation menée sur la révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde de juin à septembre 2017 et qu'elles concernent une faible portion du territoire du SAGE sur les communes de Vignemont, Villers-sur-Coudun et Belloy ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Oise et du Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne ;

ARRETTENT

ARTICLE 1 :

L'annexe jointe à l'arrêté du 24 avril 2017 portant délimitation du périmètre du SAGE Oise-Moyenne est remplacée par l'annexe suivante, afin de :

- modifier la délimitation du SAGE sur la commune de Vignemont. La commune demeure pour partie de son territoire dans le SAGE Oise-Moyenne.
- inclure en totalité les communes de Belloy et de Villers-sur-Coudun dans le périmètre du SAGE Oise-Aronde. Ces communes sont donc exclus du périmètre du SAGE Oise-Moyenne.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens et devant le tribunal administratif de Laon, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfetures de l'Oise et de l'Aisne et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr et les sites Départementaux de l'Etat (IDE) de l'Oise et de l'Aisne.

ARTICLE 5 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Oise et de l'Aisne, les Sous-Prefets de Senlis et de Soissons, les Directeurs Départementaux des Territoires de l'Oise et de l'Aisne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié :

- aux maires des communes de Vignemont, Belloy et Villers-sur-Coudun ;
- au président de la Communauté de Communes du Pays des Sources ;
- au président de l'Entente Oise-Aisne.

16 OCT. 2017

Fait à LAON, le



Nicolas BASSELIER

Fait à BEAUVAUX, le

Blaise Gourtay
Le secrétaire général,
Blaise Gourtay

Blaise GOURTAY

ANNEXE
à l'arrêté inter-préfectoral du périmètre du SAGE Oise-Moyenne

Communes (138) par ordre alphabétique incluses pour partie (20) ou en totalité (116) dans le projet de périmètre du SAGE Oise Moyenne

Communes de l'Oise (93) incluses pour partie (11) ou en totalité (82) :

ANTHEUIL-PORTES	Pour partie
APPILY	En totalité
BABOEU	En totalité
BAILLY	En totalité
BEAUGIES-SOUS-BOIS	En totalité
BEAURAINS-LES-NOYON	En totalité
BEHERICOURT	En totalité
BERLANCOURT	En totalité
BIERMONT	En totalité
BOULOGNE LA GRASSE	En totalité
BRETIQNY	En totalité
BUSSY	En totalité
CAISNES	En totalité
CAMBRONNE-LES-RIBECOURT	En totalité
CANDOR	En totalité
CANNECTANCOURT	En totalité
CANNY-SUR-MAIZ	En totalité
CARLEPONT	En totalité
CATIGNY	En totalité
CHEVINCOURT	En totalité
CHIRY-OURSICAMPS	En totalité
CHOISY-AU-BAC	Pour partie
CONCHY LES POTIS	En totalité
COURCELLES-EPAYELLES	En totalité
CRISOLLES	En totalité
CUTS	En totalité
CUVILLY	En totalité
CUY	En totalité
DIVES	En totalité
ECUVILLY	En totalité
ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE	En totalité
EVRIICOURT	En totalité
FRESNIERES	En totalité
GENVRY	En totalité
GIRAUMONT	Pour partie
GRANDRU	En totalité

GUISCARD	En totalité
GURY	En totalité
HAINVILLERS	En totalité
LARBERLIERE	En totalité
LAGNY	En totalité
LARBROYE	En totalité
LASSIGNY	En totalité
LATAULE	Pour partie
LE PLESSIS-BRION	En totalité
LE PLESSIS-PATTE-D'OIE	En totalité
LONGUEIL-ANNEI	En totalité
MACHEMONT	En totalité
MAREST-SUR-MATZ	En totalité
MAREUIL-LA-MOTTE	En totalité
MARGNY-SUR-MATZ	En totalité
MARQUEGLISE	En totalité
MAUCOURT	En totalité
MBLICOCQ	En totalité
MERY-LA-BATAILLE	Pour partie
MONDESCOURT	En totalité
MONTMACQ	En totalité
MORLINCOURT	En totalité
MORTEMER	En totalité
MOULIN SOUS FOUVENT	Pour partie
MURIANCOURT	En totalité
NAMPEL	Pour partie
LA NEUVILLE SUR RESSONS	En totalité
NOYON	En totalité
ORVILLERS-SOREL	En totalité
PASSEL	En totalité
PIMPREZ	En totalité
PLESSIS DE ROYE	En totalité
PONT L'EVÊQUE	En totalité
PONTOISE-LES-NOYON	En totalité
PORQUIERCOURT	En totalité
QUESMY	En totalité
RESSONS-SUR-MATZ	En totalité
RETHONDES	Pour partie
RUBECOURT-DRESLINCOURT	En totalité
RICQUEBOURG	En totalité
ROYE SUR MATZ	En totalité
SAINTE CREPIN AUX BOIS	Pour partie

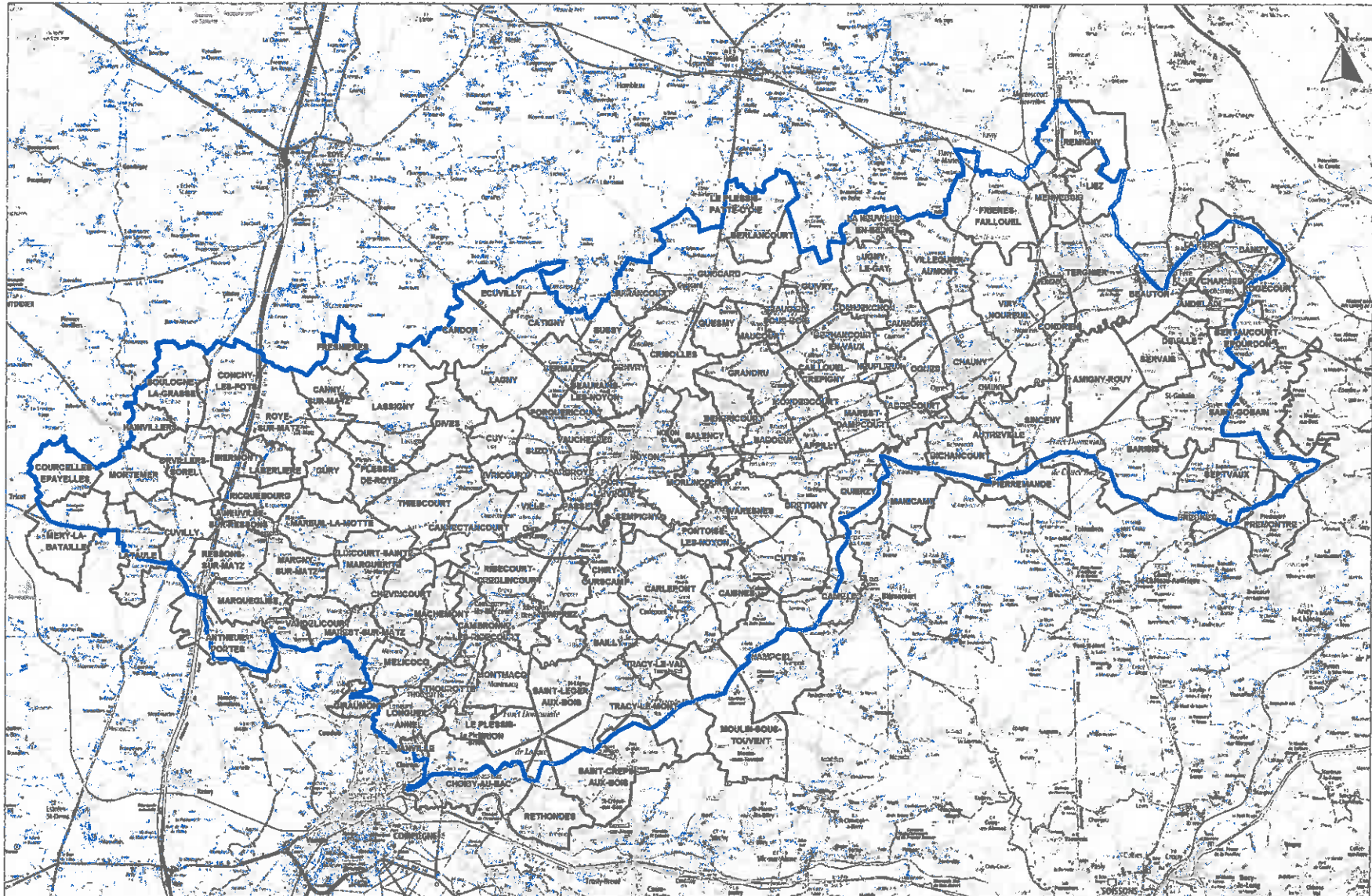
SAINT LEGER AUX BOIS	En totalité
SALENCY	En totalité
SEMPIGNY	En totalité
SERMAIZE	En totalité
SUZOY	En totalité
THIESCOURT	En totalité
THOUROTTE	En totalité
TRACY LE MONT	Pour partie
TRACY LE VAL	En totalité
VANDELICOURT	En totalité
VARESNES	En totalité
VAUCHELLES	En totalité
VIGNEMONT	Pour partie
VILLE	En totalité

Communes de l'aisne (43) incluses pour partie (11) ou en totalité (32) :

ABBECOURT	En totalité
AMIGNY ROUY	En totalité
ANDELAIN	En totalité
AUTREVILLE	En totalité
BARISIS	En totalité
BEAUTOR	En totalité
BERTAUCCOURT EPOURDON	Pour partie
BETHANCCOURT EN VALUX	En totalité
BICHANCCOURT	En totalité
CAILLOUËL CREPIGNY	En totalité
CAMELIN	Pour partie
CAUMONT	En totalité
CHARMES	En totalité
CHAUNY	En totalité
COMMENCHON	En totalité
CONDREN	En totalité
DANIZY	En totalité
DEUILLET	En totalité
FRESNES	Pour partie
FRIERES-FAILLOUËL	En totalité
GUVIRY	En totalité
LA FERRE	En totalité
LA NEUVILLE-EN-BIENNE	En totalité
LIEZ	En totalité
MANICAMP	Pour partie

MAREST DAMPCOURT	En totalité
MENNESSIS	En totalité
NEUFLEUX	En totalité
OGNES	En totalité
PIERREMANDE	Pour partie
PREMONTRE	Pour partie
QUIERZY	Pour partie
REMIIGNY	Pour partie
ROGECOURT	Pour partie
SAINT GOBAIN	Pour partie
SEPTVAUX	En totalité
SERVAIS	En totalité
SINCENY	En totalité
TBRGNIER	En totalité
TRAVECY	Pour partie
UGNY LE GAY	En totalité
VILLEQUIER AUMONT	En totalité
VIRY NOUREUIL	En totalité

Cartographie du périmètre du SAGE Oise-Moyenne



SAGE de l'Oise moyenne

0 ——— 3 km



Réalisation : DDT 60 / SEEF
Date : septembre 2017

